https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article299



Le processus constituant européen : phantasmes et tactique

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - La constituante face à l'Union européenne -



Date de mise en ligne : jeudi 15 juillet 2010

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Le processus constituant européen : phantasmes et tactique

L'élection présidentielle approche et voici que fleurissent les premières déclarations, les premiers jeux tactiques. Et soudain, comme par hasard, beaucoup de responsables politiques appellent à un **processus constituant européen**. Les tenants de ce type de position sont dans des camps *a priori* éloignés, Ségolène Royal autant qu'une certaine gauche dite refondatrice, certains centristes ou certains UMP.

L'élection présidentielle, on le sait, permet de faire des synthèses entre des personnes en divergence apparente et l'idée d'un processus constituant européen n'est pas neuve. Elle est à la base de la Convention Giscard qui a accouché du Traité Constitutionnel européen. Sous des apparences démocratiques, elle a pour fonction de faire disparaître le droit des peuples d'Europe à disposer d'eux-mêmes. Dans cette perspective en effet, les États-membres de l'Union européenne (U.E.) convoqueraient une Assemblée Constituante européenne. Le rôle de celle-ci serait de faire passer l'U.E. (27 membres) pour un espace politique unifié, se substituant à la souveraineté des peuples qui la composent au nom, bien entendu, de leur bonheur et de la démocratie.

Un tel processus est antirépublicain car il suppose la disparition du peuple français sans son consentement. Depuis des années, on rogne cette souveraineté démocratique, on dilue la République sans aucun aval populaire et avec la complicité des parlementaires. Il est temps de mettre fin à cette dérive aristocratique.

Aucun processus constituant ne peut valablement exister, en particulier au niveau européen, sans un aval donné *a priori* par les peuples concernés. Et seule une Constituante française peut valablement exprimer la volonté des français sur les questions nationales comme européennes. Elle est le préalable indispensable à tout changement institutionnel majeur.